



litige achat maison raccordement tout à l'égout

Par **Lila59**, le **10/06/2009** à **15:07**

Bonjour,

Il y a 1 mois et 1/2, nous avons signé un compromis pour l'achat d'une maison située à Tourcoing (proche de Lille). L'agent immobilier nous avait stipulés à maintes reprises que la maison comprenait le tout à l'égout. D'ailleurs, devant la porte de la maison, on peut voir une plaque d'égout.

Cependant, cette semaine, lors de la visite d'un expert dans le cadre du prêt à Taux zéro, nous avons appris que la maison n'était pas raccordé au tout à l'égout.

les propriétaires actuels ne veulent pas revoir le prix de vente et l'agence immobilière nous dit qu'elle nous l'avait dit alors que ce n'est pas le cas.

Les propriétaires nous disent qu'il ne reste que 2m à raccorder et qu'ils veulent bien nous indiquer les tuyaux.

Nous avons été trompés par l'agence et par les vendeurs, nous souhaitons faire marche arrière. D'autant plus que le tout à l'égout a été installé par la commune en 2003, les propriétaires avaient l'obligations de se raccorder.

Quel recours, nous est possible ? S'agit-t'il d'un vice caché ? Nous avons également appris que le notaire qui doit faire la vente possède un papier du propriétaire précisant que la maison n'est pas raccordée, nous n'avons jamais vu ce papier.

Merci

Par **lynelyna**, le **26/09/2011** à **11:46**

bonjour on vien d'acheter une maison avec un pret biensur et la maison n'est pas raccordé au tout a l'egout ce qu'on a su après l'obtention du prés on été déjà piegé donc on a acheté jaimerais savoir si ya des association qui aide a réaliser se genre de traveaux car on a pas les moeyens de le faire vue tous notre crédit.merci de me répondre